



## QUESTIONS DP CGT DU 8 JANVIER 2018

### **QUESTION 1 : DOTATION SMARTPHONE**

Les salariés péages terrains vont être dotés dès 2018 de Smartphones. Suite à la réunion du 19 décembre 2017, pouvez-vous nous apporter des réponses aux questions restées en suspens le mois dernier :

1/ Les agents qui laisseront leur téléphone sur leur lieu de travail et qui ne l'utiliseront pas à titre personnel devront-ils s'acquitter des sommes dues au titre de l'avantage en nature alors qu'ils ne l'utiliseront pas à titre privé ?

2/ Sur quelles dispositions s'appuie la direction pour obliger un salarié à financer son outil de travail ?

3/ Un salarié qui ne veut utiliser ce téléphone qu'à titre professionnel et le laisser sur son lieu de travail à la fin de son poste aura-t-il la possibilité de le laisser dans un endroit sécurisé ?

4/ Quels sont les droits et obligations de chacun dans le cadre de cette mise à disposition ?

5/ Qu'est-ce qui vous autorise à obliger un salarié à payer des cotisations sociales sur un avantage en nature qu'il ne veut pas ?

6/ Prévoyez-vous de déclarer en avantage en nature les outillages que les salariés gardent dans leurs véhicules de service lors de leurs astreintes, puisqu'ils rentrent à la maison avec ?

7/ Prévoyez-vous de déclarer en avantage en nature les moyens informatiques portables des salariés qui en sont dotés et qui les ramènent chez eux ?

### **QUESTION 2 : PRIME D'ELOIGNEMENT**

Concernant le trajet domicile-travail, les non postés qui ont la possibilité de prendre les transports en commun verront leur prime d'éloignement soumise à cotisations. Or, pour la plupart, s'ils optent pour les transports en commun, la poursuite de leur trajet de l'arrêt de bus ou de la gare jusqu'à leur lieu de travail se réalisera à pied. Or, il est interdit de circuler à pied sur le domaine autoroutier.

Comment la direction peut-elle concevoir, en termes de sécurité, que ce type de trajet soit possible ? Des aménagements spéciaux ont-ils été prévus ?

### **QUESTION 3 : DISPENSE DE POSTE**

Retour sur la question Q 17-12-06

La direction nous dit avoir mis des salariés en dispense de poste pour éviter de dépasser le nombre d'heures conventionnelles. Ensuite elle nous affirme les avoir mis en repos. Qu'en est-il réellement car la rémunération des postes en dispense n'est pas la même qu'un poste transformé en jour de repos ?

Ces salariés sont-ils sortis en dispo comme cela était prévu pour les besoins de service ?

### **QUESTION 4 : ATELIER**

Suite au débat du mois dernier, sur le manque d'ouvriers d'atelier, et malgré un rappel au prestataire de service, des manquements au niveau du matériel hivernal résident encore notamment concernant les lames et les boîtiers inadaptes. Vous nous aviez garanti le mois dernier que ces problèmes seraient résolus et ce n'est pas le cas. Le personnel et les élus CGT demandent quelles en sont les raisons ?

### **QUESTION 5 : RADIO D'EXPLOITATION**

Depuis environ 3 semaines il existe un problème de transmission entre les radios des fourgons d'A64 et le PC.

Quelles en sont les raisons ?

Quand est-ce que ce problème sera résolu ?

### **QUESTION 6: AIRE DE REPOS**

Les 2 aires de repos du Pic du midi ainsi que les 2 de Lestelle sont fermées pour travaux depuis cet été. Pour quelles raisons ces travaux durent-ils si longtemps ? Il y a-t-il des problèmes avec les entreprises intervenantes ?

Quelle date est prévue leur réouverture ?

### **QUESTION 7 : MUTUALISATION DU MATERIEL**

Le personnel et les élus CGT demandent qu'un planning d'utilisation du matériel mutualisé soit établi avec des durées d'utilisation plus longues.

Par exemple, pour la balayeuse qui ne reste pas suffisamment sur les points d'appui pour réaliser la totalité du travail .De plus c'est un matériel qui tombe souvent en panne ce qui n'arrange rien.

Quelles solutions envisagez-vous pour remédier à ces problèmes ?